



passage d'hébergement à temps de journée cn66

Par **galiss**, le **28/04/2023** à **18:14**

Bonjour Je travaille depuis 10 ans dans un F A M ,CN66 ,je suis AMP indice 511 ,depuis peu pour raison médicale je suis passée sur un accueil de jour .

Mon employeur me demande de signer un avenant précisant que je serais à l'indice 498 de journée ,ne devrait il pas me proposer plutôt 516 ,(indice de journée le plus proche) .

Merci pour votre réponse et quels recours aurais-je en cas de refus

Marie

Par **P.M.**, le **28/04/2023** à **23:08**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais je ne vois pas pourquoi vous devriez ratifier un avenant qui vous fait baisser d'indice...

Après, ce serait de la compétence du Conseil de Prud'Hommes....